

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉMISSION D'OBLIGATIONS ORDINAIRES
ET CONVERTIBLES EN ACTIONS

Alliances Développement Immobilier a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire lancé le 26 février 2010 et répondant aux caractéristiques suivantes :

• Émission d'obligations ordinaires

Nombre d'obligations émises : 1 000 000 obligations ordinaires
 Montant de l'émission : 1 000 000 000 dirhams
 Date de règlement : 05 mars 2010
 Date de jouissance : 05 mars 2010
 Date d'échéance : 05 mars 2015
 Maturité : 5 ans
 Taux facial : 5,40%
 Le taux d'intérêt nominal est déterminé par référence à la valeur de marché des Bons du Trésor 5 ans interpolée par la courbe secondaire des Bons du Trésor 5 ans au 09 février 2010, soit 4,00% augmenté d'une prime de risque de 140 points de base.

Prime de risque émetteur : 140 pbs.

• Émission d'obligations convertibles en actions

Nombre d'obligations émises : 1 000 000 obligations convertibles en actions
 Montant de l'émission : 1 000 000 000 dirhams
 Date de règlement : 05 mars 2010
 Date de jouissance : 05 mars 2010
 Date d'échéance : 05 mars 2015
 Maturité : 5 ans
 Taux facial : 4,90%
 Le taux d'intérêt nominal est fixé et déterminé par référence à la courbe secondaire des taux des Bons du Trésor, de maturité 5 ans, publiée par Bank Al Maghrib.
 Au 09 février, ledit taux ressort à 4,00%. Il est augmenté d'une prime de risque de 140 points de base et diminué de l'évaluation de l'option de conversion et la prime de remboursement en cas de non conversion.

Prime de remboursement en cas de non conversion : MAD 14
 Prime de risque émetteur : 140 pbs
 Conseiller et coordinateur global : Attijari Finances Corp.
 Membres du syndicat de placement : Attijariwafa bank (Chef de file du syndicat de placement)
 BMCE Capital Markets
 CDG Capital

Le montant global des soumissions reconnues valables s'est élevé à 1,622 milliard de dirhams.

Le montant servi s'établit à 1 milliard de dirhams.

Le résultat global des souscriptions se présente comme suit :

- la tranche A (obligations ordinaires), cotée avec un taux d'intérêt nominal de 5,40%, a été souscrite à hauteur de 88 millions de dirhams, avec un taux de satisfaction de 56,8% ;
- la tranche B (obligations convertibles en actions), cotée avec un taux d'intérêt nominal de 4,90%, n'a pas été souscrite ;
- la tranche C (obligations ordinaires), non cotée avec un taux d'intérêt nominal de 5,40%, a été souscrite à hauteur de 1,352 milliard de dirhams, avec un taux de satisfaction de 56,8% ;
- la tranche D (obligations convertibles en actions), non cotée avec un taux d'intérêt nominal de 4,90%, a été souscrite à hauteur de 182 millions de dirhams, avec un taux de satisfaction de 100,0%.

La demande recueillie par type de souscripteur se répartit comme suit :

Nature des souscripteurs	Montant souscrit (Kdh)			
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Établissements de crédit	Néant	Néant	264 500	2 000
OPCVM	70 000	Néant	952 500	180 000
Sociétés d'assurance	18 000	Néant	120 000	Néant
Fonds d'investissement et fonds de pension	Néant	Néant	15000	Néant
Autres	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	88 000	Néant	1 352 000	182 000

Les résultats définitifs de l'opération se présentent de la manière suivante :

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
	Cotée Taux facial : 5,40%	Cotée Taux facial : 4,90%	Non cotée Taux facial : 5,40%	Non cotée Taux facial : 4,90%
Montant global proposé (Kdh)	88 000	Néant	1 352 000	182 000
Montant retenu	49 989	Néant	768 011	182 000
Établissements de crédit	-	-	150 250	2 000
OPCVM	39 764	-	541 074	180 000
Sociétés d'assurance	10 225	-	68 166	-
Fonds d'investissement et fonds de pension	-	-	8521	-
Autres	-	-	-	-
Taux de satisfaction	56,8%	-	56,8%	100,0%

Conformément aux articles 300 à 315 du Dahir du 30 août 1996 portant promulgation de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et les dispositions du Dahir du 12 janvier 1945, Alliances Développement Immobilier a désigné M. Mohamed HDID, en qualité de représentant provisoire des obligataires et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des obligataires devant se tenir dans un délai d'un an à compter du 26 février 2010, soit la date d'ouverture de la période de souscription de l'émission obligataire.